



Paris, le 11 avril 2016

Périmètres intercommunaux : l'APVF appelle au respect de l'esprit de la loi NOTRE

L'Association des petites villes de France, que préside Olivier Dussopt, Député de l'Ardèche, Maire d'Annonay a pris connaissance des différents projets préfectoraux visant la définition de nouveaux périmètres intercommunaux, arrêtés le mois dernier. De manière générale, il apparaît que les dispositifs de concertation prévus par la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 ont bien fonctionné, permettant aux élus de faire valoir leur vision des nouveaux périmètres. Mais la lecture de certains projets élaborés à l'échelle départementale fait apparaître que plusieurs préfets ont souhaité dessiner des périmètres intercommunaux marqués par un dimensionnement parfois excessivement large, s'éloignant des seuils minima prévus par les dispositions de la loi NOTRe.

Or le seuil de 15.000 habitants, prévu par la loi, est le fruit d'un compromis dégagé en Commission mixte paritaire, ce compromis étant lui-même l'aboutissement d'échanges longs et fournis entre les différentes positions en présence. **L'APVF appelle donc l'Etat à respecter l'esprit de la loi NOTRe là où la vision portée par les élus diffère de celle portée par le représentant de l'Etat.**

Il en va de même de la question du calendrier d'application de la réforme de la carte intercommunale. Ce calendrier, ajusté pendant la navette parlementaire de la loi NOTRe, est conçu pour permettre à tous les acteurs, sur le terrain, au cours de l'année 2016, de dégager le temps nécessaire, successivement, à la concertation, à la décision et à la préparation technique des fusions à opérer. Des propositions parlementaires ont été avancées afin de reporter d'un an l'entrée en vigueur des arrêtés préfectoraux de fusion, une fois le principe de la fusion et son périmètre définitivement arrêtés. L'APVF est particulièrement attentative à ce que les élus disposent des moyens d'anticiper les fusions à venir et appelle le Gouvernement à rappeler aux Préfets leur mission d'accompagnement : **le rôle de l'Etat ne s'arrête pas avec l'édition de l'arrêté de fusion.**

Par ailleurs, pour répondre aux demandes légitimes des élus sur le terrain, l'APVF appelle à l'introduction de souplesses nouvelles, là où elles apparaissent vraiment nécessaires : sur le plan fiscal, avec une éventuelle harmonisation plus longue des taux de versement transport et des taux d'abattement de la taxe d'habitation, tous sujets qui pourrait être utilement débattus dans le cadre du prochain projet de loi de finances.

Contact Presse

André ROBERT, Délégué général - 01 45 44 00 83 - arobert@apvf.asso.fr
Matthieu VASSEUR, Chargé de mission - 01 45 44 00 83 - mvasseur@apvf.asso.fr
APVF, 42 Bd Raspail, 75007 PARIS - www.apvf.asso.fr